

Les élections multiples du 26 mai 2019 en Belgique germanophone : quatre scrutins, quatre dynamiques

Cédric Istasse

Le 26 mai dernier, la plupart des électeurs belges ont été appelés à émettre trois votes : un premier pour élire les membres de la représentation belge au Parlement européen, un deuxième pour élire les membres de la Chambre des représentants et un troisième pour élire les membres de l'assemblée fédérée correspondant à leur Région (à savoir le Parlement wallon, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ou le Parlement flamand, selon que l'électeur votait en Wallonie, en région bruxelloise ou en Flandre). En outre, certains électeurs ont été invités à voter une quatrième fois : d'une part, ceux de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ayant choisi de se faire présenter les listes néerlandophones à l'élection régionale, afin d'élire les membres bruxellois du Parlement flamand, et, d'autre part, ceux de la région de langue allemande, afin d'élire les membres du Parlement de la Communauté germanophone.

En région de langue allemande, quatre scrutins se sont donc déroulés ce jour-là. Or il s'avère que, lors de ces quatre scrutins, les comportements électoraux ont fortement différencié, qu'il s'agisse des stratégies des formations politiques (sur le plan du dépôt de listes) ou des attitudes des électeurs (par les taux de participation et par les votes émis en faveur des partis politiques en lice). La présente *@analyse du CRISP en ligne* repère ces différences et tente de fournir de premiers éléments d'explication à leur propos. À titre de mise en perspective, cette étude s'intéresse aussi aux dynamiques ayant été à l'œuvre à l'occasion des récentes élections locales, c'est-à-dire lors du scrutin provincial du 14 octobre 2018¹ et – lorsque cela est possible – du scrutin communal du même jour.

¹ Outre qu'il forme la zone géographique sur laquelle s'exerce l'autorité de la Communauté germanophone, le territoire de la région de langue allemande est situé en Région wallonne, plus précisément en province de Liège. Ses électeurs participent donc à l'élection du Parlement wallon et à celle du conseil provincial liégeois.

Les listes en présence

En région de langue allemande, seuls quatre partis politiques se sont présentés à l'ensemble des scrutins du 26 mai 2019 : le CDH, le MR, le PS (pour l'élection du Parlement européen et pour celle du Parlement de la Communauté germanophone, il s'agissait respectivement de listes CSP², PFF-MR³ et SP⁴) et Écolo (en allemand, Ecolo).

Se sont en outre présentés aux électeurs germanophones (cf. Tableau 1) :

- pour l'élection du Parlement européen (circonscription électorale germanophone) : les deux partis spécifiques à la région de langue allemande que sont Pro Deutschsprachige Gemeinschaft (ProDG)⁵ et Vivant⁶, ainsi que DierAnimal ;
- pour l'élection de la Chambre des représentants : les onze autres formations politiques concourant au scrutin fédéral dans la circonscription de Liège, à savoir le PTB, DierAnimal, le Vlaams Belang (VB), le Parti populaire (PP), Les Belges d'abord, La Droite, Défi, les Listes Destexhe, Nation, Wallonie insoumise et le Collectif citoyen ;
- pour l'élection du Parlement wallon : les six autres formations politiques concourant au scrutin régional dans la circonscription de Verviers, à savoir le PTB, le PP, Défi, les Listes Destexhe, Wallonie insoumise et le Collectif citoyen ;
- pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone : les deux partis spécifiquement germanophones (ProDG et Vivant).

Cela donne donc un total de 15 listes pour la Chambre des représentants, de 10 listes pour le Parlement wallon, de 7 listes pour le Parlement européen et de 6 listes pour le Parlement de la Communauté germanophone.

Cet élément d'offre électorale sera à prendre en considération lors de l'analyse des résultats électoraux à laquelle nous nous livrerons dans les deux prochains points. En particulier, il conviendra de conserver à l'esprit que ProDG et Vivant se sont présentés pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone et pour celle du Parlement européen, mais ni pour l'élection de la Chambre des représentants ni pour celle du Parlement wallon.

Si les deux formations spécifiquement germanophones ont ainsi opté pour des stratégies différentes selon le type de scrutin, c'est en raison du fait que la carte électorale diffère en fonction de celui-ci. Pour l'élection des membres de la Chambre des représentants et pour celle des membres du Parlement wallon, la région de langue allemande ne constitue pas une circonscription électorale propre : elle est englobée dans le cadre, plus large, de

² CSP : Christlich Soziale Partei.

³ PFF : Partei für Freiheit und Fortschritt.

⁴ SP : Sozialistische Partei.

⁵ Parti régionaliste germanophone créé le 13 juin 2008, ProDG est favorable au maintien de l'État fédéral mais plaide pour un modèle à quatre Régions dotées d'une large autonomie (la Flandre, la Wallonie francophone, la Région bruxelloise et la Communauté germanophone) ; dès lors, les compétences de la Communauté germanophone devraient selon lui être étendues aux matières actuellement exercées en région de langue allemande par la Région wallonne (ainsi, par ailleurs, qu'à celles détenues sur ce même territoire par la Province de Liège, échelon de pouvoir jugé « inutile »). Cf. J. DOHET, J. FANIEL, S. GOVAERT, C. ISTASSE, J.-P. NASSAUX, P. WYNANTS, « Les partis sans représentation parlementaire fédérale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2206-2207, 2014, p. 90-91.

⁶ Le parti Vivant a été fondé le 10 décembre 1997 ; aujourd'hui, seule subsiste sa composante germanophone (les composantes francophone et néerlandophone ayant disparu respectivement en 2005 et en 2007). Cf. *ibidem*, p. 36-37.

la circonscription fédérale de Liège ou de la circonscription régionale de Verviers. Pour un parti s'adressant uniquement aux électeurs des neuf communes germanophones, la probabilité d'obtenir un élu est dès lors quasi inexistante. En revanche, pour l'élection des membres du Parlement de la Communauté germanophone et pour celle du membre germanophone de la représentation belge au Parlement européen⁷, la région de langue allemande constitue une circonscription électorale propre et unique.

**Tableau 1. Élections du 26 mai 2019 en région de langue allemande.
Listes en présence : comparaison des différents scrutins**

		Parlement européen	Chambre des représentants	Parlement wallon	Parlement de la Communauté germanophone
Principales listes	CDH / CSP	x	x	x	x
	Écolo / Ecolo	x	x	x	x
	ProDG	x	–	–	x
	MR / PFF-MR	x	x	x	x
	PS / SP	x	x	x	x
	Vivant	x	–	–	x
	PTB	–	x	x	–
Autres listes	DierAnimal	x	x	–	–
	Vlaams Belang (VB)	–	x	–	–
	Parti populaire (PP)	–	x	x	–
	Les Belges d'abord	–	x	–	–
	La Droite	–	x	–	–
	Défi	–	x	x	–
	Listes Destexhe	–	x	x	–
	Nation	–	x	–	–
	Wallonie insoumise	–	x	x	–
	Collectif citoyen	–	x	x	–
<i>Total</i>	<i>7</i>	<i>15</i>	<i>10</i>	<i>6</i>	

À titre de comparaison, mentionnons ce qu'il en a été lors de l'élection provinciale du 14 octobre 2018. Pour ce type de scrutin, la région de langue allemande constitue à elle seule l'une des circonscriptions électorales de la province de Liège, à savoir le district d'Eupen. À l'automne 2018, ce district a vu le dépôt de 6 listes, émanant en l'occurrence du PS, du MR, du CDH, d'Écolo, du PTB et du PP, mais ni de ProDG ni de Vivant. Il s'agit donc là d'un cas de figure encore différent de ceux passés en revue jusqu'à présent : les deux partis spécifiquement germanophones ont choisi de ne pas déposer de liste, alors

⁷ En Belgique, l'élection européenne est organisée dans quatre circonscriptions électorales : la circonscription wallonne (constituée de l'ensemble des cinq provinces wallonnes, à l'exception des neuf communes de langue allemande), la circonscription de Bruxelles-Capitale (qui correspond à l'arrondissement administratif, bilingue, de Bruxelles-Capitale), la circonscription flamande (composée de l'ensemble des cinq provinces flamandes) et la circonscription germanophone (soit la région de langue allemande). Les 21 sièges d'eurodéputé à pourvoir sont répartis entre trois collèges : le collège français (8 sièges, attribués sur la base des votes émis dans la circonscription wallonne et des votes émis en faveur de listes francophones dans la circonscription de Bruxelles-Capitale ou dans le canton de Rhode-Saint-Genèse, situé dans la circonscription flamande), le collège néerlandais (12 sièges, attribués sur la base des votes émis dans la circonscription flamande – hormis les votes émis en faveur de listes francophones dans le canton de Rhode-Saint-Genèse – et des votes émis en faveur de listes néerlandophones dans la circonscription de Bruxelles-Capitale) et le collège germanophone (1 siège, attribué sur la base des votes émis dans la circonscription germanophone).

que l'élection se déroulait dans le cadre d'une circonscription électorale propre (mais, il est vrai, non unique). Sans doute s'est-il agi pour eux de manifester leur manque d'intérêt pour l'institution provinciale, voire leur rejet de celle-ci.

En raison de la multitude des configurations issues de la composition des listes de candidats au niveau local, il n'est pas possible de procéder également à une telle comparaison avec l'élection communale du même 14 octobre 2018. Notons simplement que ni ProDG ni Vivant n'a déposé de liste sous son nom à cette occasion, dans aucune des 9 communes de la région de langue allemande.

Le taux de participation

Le corps électoral n'est pas exactement identique pour les quatre scrutins. Pour le Parlement de la Communauté germanophone et pour le Parlement wallon, le corps électoral est composé des personnes de nationalité belge qui sont âgées de 18 ans minimum, qui résident en région de langue allemande et qui ne sont pas suspendues de leurs droits électoraux par une décision judiciaire. Pour la Chambre des représentants, il est constitué des mêmes électeurs, auxquels s'ajoutent les Belges résidant à l'étranger⁸. Pour le Parlement européen, s'ajoutent en outre les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne résidant en région de langue allemande qui se sont inscrits pour voter en Belgique. Ainsi, en 2019, le nombre d'électeurs inscrits dans l'une des 9 communes concernées a-t-il été de 49 441 pour le Parlement de la Communauté germanophone et pour le Parlement wallon, de 49 923 pour la Chambre des représentants et de 51 070 pour le Parlement européen.

Le taux de participation est similaire pour les quatre scrutins du 26 mai 2019 (cf. Tableau 2) : la proportion d'électeurs inscrits ayant voté⁹ s'élève à 85,8 % pour le Parlement européen, à 85,9 % pour la Chambre des représentants et à 86,0 % pour le Parlement de la Communauté germanophone et pour le Parlement wallon. En revanche, le taux de votes blancs¹⁰ diffère dans un rapport allant de 1 à 2,53 : il est de 7,0 % pour le Parlement européen et de 7,8 % pour le Parlement de la Communauté germanophone, mais de 16,2 % pour la Chambre des représentants et même de 17,7 % pour le Parlement

⁸ Par défaut, les Belges résidant à l'étranger qui souhaitent voter doivent préalablement s'inscrire comme électeurs (ils ont toutefois la possibilité de ne pas devoir effectuer la démarche à chaque élection, sauf s'ils n'exercent pas leur droit de vote, s'ils ne dépendent plus du même poste consulaire ou s'ils ont choisi de voter par correspondance et n'ont pas confirmé qu'ils veulent maintenir ce mode de vote). Tel est notamment le cas pour tous les Belges résidant dans un autre État membre de l'Union européenne. Pour leur part, les Belges résidant dans un État non membre de l'Union et qui sont inscrits dans un poste consulaire sont d'office électeurs.

⁹ Dans le cas des électeurs résidant en Belgique, il s'agit de ceux ayant voté en personne (en s'étant rendus dans un bureau de vote) ou ayant voté par procuration. Pour la Chambre des représentants, dans le cas des électeurs résidant à l'étranger, il s'agit uniquement de ceux ayant voté en personne en Belgique ou ayant voté par procuration en Belgique, à l'exclusion donc de tous les autres, à savoir : ceux ayant voté en personne dans le poste diplomatique ou consulaire de carrière auquel ils étaient inscrits ou ayant voté par procuration dans ce poste – les voix de ces personnes étant comptabilisées dans le canton spécial des Affaires étrangères de Liège, sans qu'il soit possible de distinguer les électeurs rattachés à une commune de la région de langue allemande – et ceux ayant voté par correspondance – les voix de ces personnes étant englobées avec les voix émises dans le canton de Huy, sans qu'il soit possible de distinguer les électeurs de l'étranger (et *a fortiori* ceux qui, parmi ceux-ci, sont rattachés à une commune de la région de langue allemande). Pour le Parlement européen, dans le cas des électeurs résidant à l'étranger, il s'agit de ceux de toutes les catégories susmentionnées.

¹⁰ En région de langue allemande, les votes se déroulent de manière électronique, ce qui élimine en principe les causes de nullité du vote.

wallon. *In fine*, le taux de participation nette – entendu comme le rapport entre le nombre de votes valablement émis et celui des électeurs inscrits – est de 79,8 % pour le Parlement européen et de 79,3 % pour le Parlement de la Communauté germanophone, mais il n'est que de 72,0 % pour la Chambre des représentants et d'à peine 70,7 % pour le Parlement wallon.

**Tableau 2. Élections du 26 mai 2019 en région de langue allemande.
Taux de participation : comparaison des différents scrutins**

	Parlement européen	Chambre des représentants	Parlement wallon	Parlement de la Communauté germanophone
Électeurs inscrits	51 070	49 923	49 441	49 441
Bulletins déposés	43 813	42 875	42 503	42 503
<i>En % des électeurs inscrits</i>	85,8	85,9	86,0	86,0
Votes blancs	3 076	6 944	7 537	3 305
<i>En % des bulletins déposés</i>	7,0	16,2	17,7	7,8
Votes valables	40 737	35 931	34 966	39 198
<i>En % des électeurs inscrits</i>	79,8	72,0	70,7	79,3

Il n'est pas sans intérêt de mettre en rapport ces statistiques avec celles relatives au scrutin communal et au scrutin provincial du 14 octobre 2018. Le corps électoral est dans ces deux cas composé des personnes de nationalité belge âgées de 18 ans minimum qui résident dans la commune ou dans le district provincial concerné par l'élection et qui ne sont pas suspendues de leurs droits électoraux par une décision judiciaire. Au scrutin communal, s'y ajoutent les personnes répondant aux mêmes conditions mais ne disposant pas de la nationalité belge (et ce qu'elles proviennent d'un État membre ou non de l'Union européenne), à la condition qu'elles se soient préalablement inscrites sur les listes électorales.

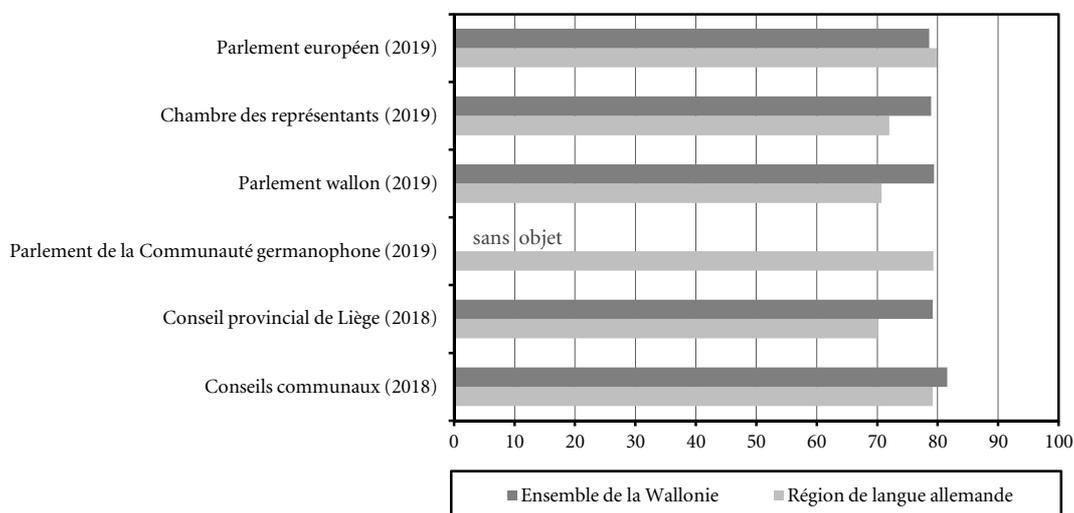
Pour les 9 conseils communaux et dans le district d'Eupen en ce qui concerne le conseil provincial de Liège, le taux de participation a été quelque peu plus élevé que pour chacune des assemblées parlementaires : respectivement 87,3 % et 87,5 %. Pour sa part, la proportion de bulletins blancs a été de 9,3 % aux élections communales et de pas moins de 19,9 % aux élections provinciales ¹¹. Au total, le taux de participation nette a dès lors été de 79,2 % pour le niveau communal et de seulement 70,1 % pour le niveau provincial.

Autrement dit, en région de langue allemande, le taux de participation nette le plus élevé aux scrutins de 2018 et de 2019 a pu être observé pour l'élection du Parlement européen, suivie de celle du Parlement de la Communauté germanophone et de celle des conseils communaux, dans l'ordre décroissant, tandis que la participation nette s'est établie significativement plus bas pour l'élection de la Chambre des représentants et, plus encore, pour celle du Parlement wallon et du conseil provincial liégeois. On relèvera en outre que, dans presque tous les cas pour lesquels une comparaison est possible, la participation nette est sensiblement – et traditionnellement – moins élevée en région de langue allemande que ce que l'on peut observer au niveau de la Wallonie dans son ensemble ¹² ; seul le scrutin européen fait exception (cf. Graphique 1).

¹¹ En 2012, cette proportion s'était même élevée à 22,9 %.

¹² En Wallonie, la participation nette lors des élections de 2018 et 2019 s'est élevée respectivement à 78,6 % pour le Parlement européen, à 78,9 % pour la Chambre des représentants, à 79,4 % pour le Parlement wallon, à 79,2 % pour les conseils provinciaux et à 81,6 % pour les conseils communaux.

Graphique 1. Élections du 14 octobre 2018 et du 26 mai 2019.
Participation nette aux différents scrutins (en % des électeurs inscrits) :
comparaison entre la région de langue allemande et l'ensemble de la Wallonie



Les scores obtenus par les formations politiques

Les résultats issus des urnes au soir du 26 mai 2019 sont sensiblement différents selon le scrutin considéré (cf. Tableau 3).

Ainsi, la hiérarchie des formations politiques en région de langue allemande est spécifique à chaque type d'élection. Le CDH apparaît à cet égard comme le parti le plus constant ; il occupe la 1^{re} marche du podium pour le Parlement wallon et pour le Parlement européen, et la 2^e pour la Chambre des représentants et pour le Parlement de la Communauté germanophone. À l'inverse, la position d'Écolo est la plus mouvante : si le parti arrive en tête pour la Chambre des représentants, il occupe la 2^e place pour le Parlement wallon et pour le Parlement européen, et atteint à peine la 5^e pour le Parlement de la Communauté germanophone. Le MR est 3^e dans deux cas (Chambre des représentants et Parlement wallon) ; ailleurs, il est soit 4^e (Parlement européen) soit 6^e (Parlement de la Communauté germanophone). Le PS oscille entre la 3^e position (Parlement de la Communauté germanophone) et la 5^e (Parlement européen), en passant par la 4^e (pour la Chambre des représentants et pour le Parlement wallon). Pour les deux scrutins auxquels il s'est présenté, ProDG conquiert la 1^{re} place au Parlement de la Communauté germanophone et la 3^e au Parlement européen. Pour sa part, Vivant est respectivement 4^e et 6^e aux deux mêmes scrutins. Enfin, le PTB est 5^e pour les deux scrutins auxquels il a concouru (Chambre des représentants et Parlement wallon).

Cette situation traduit le fait que nombre de partis voient leurs scores fluctuer fortement entre un scrutin et un autre selon la nature de ceux-ci : entre 12,5 % et 26,5 % pour Écolo (rapport de 1 à 2,12), entre 11,4 % et 22,3 % pour le MR (1,96), entre 13,2 % et 23,3 % pour ProDG (1,77), et entre 23,1 % et 35,0 % pour le CDH (1,52). La différence est moins marquée dans le cas de Vivant (entre 11,2 % et 14,8 %, soit un rapport de 1 à 1,32) et dans celui du PS (entre 11,4 % et 14,9 % : 1,31), et est presque nulle en ce qui concerne le PTB (entre 4,4 % et 4,8 % : 1,10). Rappelons qu'Écolo, le CDH, le MR et le PS se sont présentés aux quatre scrutins, contre seulement deux pour ProDG, Vivant et le PTB.

**Tableau 3. Élections du 26 mai 2019 en région de langue allemande.
Scores obtenus par les listes (en % des votes valables) et classement des listes :
comparaison des différents scrutins**

	Parlement européen		Chambre des représentants		Parlement wallon		Parlement de la Communauté germanophone	
	%	Ordre	%	Ordre	%	Ordre	%	Ordre
Principales listes								
CDH / CSP	35,0	1	23,7	2	27,3	1	23,1	2
Écolo / Ecolo	16,4	2	24,3	1	26,5	2	12,5	5
ProDG	13,2	3	–	–	–	–	23,3	1
MR / PFF-MR	11,5	4	22,3	3	20,7	3	11,4	6
PS / SP	11,4	5	12,9	4	14,2	4	14,9	3
Vivant	11,2	6	–	–	–	–	14,8	4
PTB	–	–	4,8	5	4,4	5	–	–
Autres listes								
DierAnimal	1,5	7	1,3	10	–	–	–	–
Vlaams Belang (VB)	–	–	2,5	6	–	–	–	–
Parti populaire (PP)	–	–	2,3	7	3,6	6	–	–
Les Belges d'abord	–	–	1,8	8	–	–	–	–
La Droite	–	–	1,5	9	–	–	–	–
Défi	–	–	0,7	11	0,9	8	–	–
Listes Destexhe	–	–	0,7	12	0,8	9	–	–
Nation	–	–	0,5	13	–	–	–	–
Wallonie insoumise	–	–	0,4	14	1,0	7	–	–
Collectif citoyen	–	–	0,3	15	0,6	10	–	–
<i>Total</i>	<i>1,5</i>		<i>12,0</i>		<i>6,9</i>		<i>0,0</i>	

L'élection de la Chambre des représentants et celle du Parlement wallon livrent des résultats relativement proches. En ce qui concerne la hiérarchie des principales formations politiques, le duo de tête est constitué du CDH et d'Écolo (dans cet ordre pour le Parlement wallon, mais dans l'ordre inverse pour la Chambre des représentants), partis qui sont ensuite suivis par le MR, le PS et le PTB (dans cet ordre dans les deux cas). Les scores obtenus par les partis sont également proches : les deux premiers tournent chacun autour du quart des voix (avec une différence entre eux de moins de 1 %), le 3^e dépasse quelque peu le cinquième des votes, le 4^e obtient un score s'élevant à un peu moins de la moitié du 1^{er}, et le 5^e se situe en deçà des 5 %.

Sans doute cette large proximité entre le résultat obtenu au scrutin fédéral et le résultat engrangé à l'échelon régional tient-elle à des configurations initiales relativement proches : la présence des cinq mêmes grands partis (CDH, Écolo, MR, PS et PTB) et l'absence des deux partis spécifiquement germanophones (ProDG et Vivant). Quant aux différences, il est probable qu'elles s'expliquent au moins partiellement par la présence plus ou moins large d'autres partis : dix dans le cas de l'élection de la Chambre des représentants (qui obtiennent au total 12,0 % des suffrages) et cinq dans celui de l'élection du Parlement wallon (qui recueillent ensemble 6,9 % des votes).

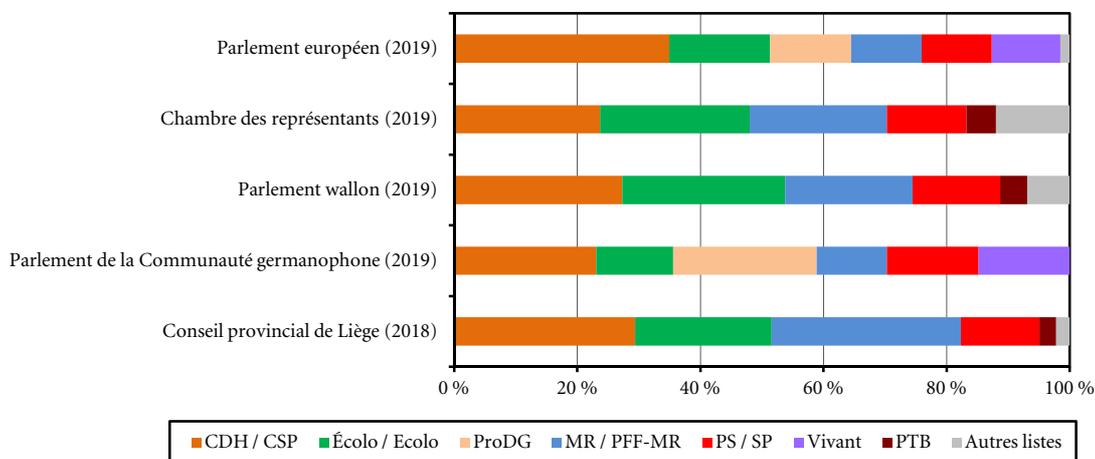
Dans le cas de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone et dans celui de l'élection du Parlement européen, les configurations sont presque identiques : présence de quatre des cinq grands partis (CDH, Écolo, MR et PS – le PTB étant ici absent), présence des deux partis propres à la région de langue allemande (ProDG et Vivant) et absence ou présence très réduite d'autres partis (aucun ne se présente pour

le Parlement de la Communauté germanophone, et un seul a déposé une liste pour le Parlement européen : DierAnimal, qui est en outre un parti nouvellement apparu sur la scène politique ¹³).

Pourtant, c'est un manque total de similitude qui est à relever entre ces deux scrutins. Pour le Parlement de la Communauté germanophone, ProDG arrive en tête de justesse ¹⁴, talonné par le CSP (les deux partis récoltent respectivement 23,3 % et 23,1 % des voix valablement émises). À quelque distance de là, suivent, avec des scores relativement proches, le SP (3^e : 14,9 %), Vivant (4^e : 14,8 %), Ecolo (5^e : 12,5 %) et le PFF (6^e : 11,4 %). En revanche, pour le Parlement européen, le CSP arrive largement en 1^{re} place, avec plus d'un tiers des voix (35,0 %). Ici, avec moins de la moitié du score du précédent, Ecolo figure en 2^e position (16,4 %), tandis que ProDG n'occupe que le 3^e rang (13,2 %). Le classement se poursuit, avec des résultats quasiment identiques pour le PFF (4^e : 11,5 %), le SP (5^e : 11,4 %) et Vivant (6^e : 11,2 %).

Vraisemblablement, l'explication de cette hiérarchie très différente entre les deux scrutins tient pour partie au nombre de mandats en jeu. Alors que 25 sièges sont à pourvoir pour le Parlement de la Communauté germanophone, il n'y en a qu'1 seul pour le Parlement européen. Cela amène donc les électeurs à se prononcer en faveur des partis qui apparaissent comme les meilleurs « réceptacles des votes utiles » en ce qui concerne le Parlement européen, au premier rang desquels figure manifestement le CSP ¹⁵.

Graphique 2. Élections du 14 octobre 2018 et du 26 mai 2019 en région de langue allemande. Scores obtenus par les listes (en % des votes valables) : comparaison des différents scrutins



¹³ DierAnimal a vu le jour à la fin de l'année 2017. Les élections du 26 mai 2019 constituent le premier rendez-vous électoral auquel il a pris part.

¹⁴ En ce qui concerne la place de premier parti pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, il est à noter que la situation sortie des urnes en 2019 est doublement inédite : d'une part, le CSP a perdu cette place, qu'il détenait sans discontinuer depuis 1974 ; d'autre part, cette place a échoué pour la première fois à une formation autonomiste, à savoir donc ProDG. Cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections régionales et communautaires du 26 mai 2019 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2414-2415, 2019, p. 107-109.

¹⁵ La circonscription germanophone existe depuis les élections européennes du 12 juin 1994. Depuis lors, le CSP a systématiquement été le premier parti à ce scrutin – et, par conséquent, le seul à envoyer un élu siéger au Parlement européen –, avec des scores compris entre 30,3 % (en 2014) et 42,5 % (en 2004). Cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections fédérales et européennes du 26 mai 2019 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, à paraître.

À titre de comparaison, signalons les résultats issus de l'élection du conseil provincial de Liège qui s'est tenue le 14 octobre 2018 (cf. aussi Graphique 2). À cette occasion, les habitants de la région de langue allemande ont voté selon des logiques encore différentes, qui ont donné l'ordre et les scores suivants pour le district d'Eupen : PFF (1^{er} : 30,7 %), CSP (2^e : 29,4 %), Ecolo (3^e : 22,2 %), SP (4^e : 12,8 %), PTB (5^e : 2,7 %) et PP (6^e : 2,2 %). L'élection communale du même jour ne se prête pas à une telle comparaison, en raison à nouveau de la multitude des configurations issues de la composition des listes de candidats au niveau local.

Conclusion

Bien plus encore que dans les trois autres régions linguistiques du pays¹⁶, l'observation des dynamiques qui ont eu cours dans la région de langue allemande à l'occasion des élections multiples du 26 mai 2019 (et, par comparaison lorsque cela est possible, lors des élections locales du 14 octobre 2018) montre à quel point, sur un même territoire et le même jour, les comportements peuvent différer selon le niveau de pouvoir concerné. Différents facteurs interagissent.

Pour les formations politiques spécifiquement germanophones (à savoir ProDG et Vivant), le découpage électoral en vigueur joue manifestement un rôle sur la stratégie de dépôt des listes. En effet, le fait que la région de langue allemande constitue ou non une circonscription électorale propre et unique est un élément dont dépend une part de la probabilité d'obtenir un élu, s'agissant de partis qui ne s'adressent pas à la population vivant en dehors de ce territoire. Ainsi ProDG et Vivant se présentent-ils à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone et à celle du Parlement européen, mais pas à l'élection de la Chambre des représentants ni à celle du Parlement wallon. Au-delà de cet élément lié à la législation électorale, interviennent sans doute également des considérations liées aux matières traitées par le niveau de pouvoir concerné. Cela expliquerait, au moins partiellement, le fait que, considérant que la Province de Liège n'a plus à être compétente en région de langue allemande, ProDG et Vivant n'ont pas déposé de listes pour le scrutin provincial (alors même que la région de langue allemande constitue une circonscription propre : le district d'Eupen).

Les électeurs sont également sensibles au niveau de pouvoir concerné. D'une part, leur implication dans le processus électoral (appréhendée ici à travers le taux de participation nette aux différents scrutins) est fonction de l'assemblée pour la composition de laquelle ils sont invités à se prononcer. Ainsi, les germanophones de Belgique se montrent-ils concernés d'abord et avant tout par le niveau européen (sans doute en raison de la polarisation extrême de ce scrutin, où un seul siège est à pourvoir), par la vie politique interne à leur Communauté et par le niveau communal, ensuite par le niveau de pouvoir

¹⁶ En région de langue française (c'est-à-dire en Wallonie francophone) et en région de langue néerlandaise (soit en Flandre), les électeurs n'ont été appelés à émettre que trois votes le 26 mai 2019 et, surtout, la compétition s'est essentiellement jouée entre les mêmes grands partis quel qu'ait été le scrutin considéré (PS, MR, Écolo, CDH et PTB d'un côté, et N-VA, VB, CD&V, Open VLD, SP.A et Groen de l'autre). En région bilingue de Bruxelles-Capitale, seule une partie des électeurs a été amenée à exprimer quatre votes et non trois (à ce propos, cf. C. SÄGESSER, « Le vote en faveur des partis néerlandophones à Bruxelles », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 24 septembre 2019, www.crisp.be) et, surtout, la présence de listes francophones, néerlandophones et bilingues qui ne coïncident pas entre les scrutins (en raison notamment de l'existence de collèges linguistiques dans deux des cas) nuit à la lisibilité des comportements électoraux du point de vue envisagé ici.

fédéral et, enfin, par le niveau régional wallon et par le niveau provincial. Il est possible que ce comportement électoral illustre, chez certains habitants de la région de langue allemande, un désintérêt pour l'institution fédérale et surtout pour l'institution wallonne et pour l'institution provinciale (voire, dans les cas de l'élection du Parlement wallon et de celle du conseil provincial liégeois, une certaine forme de rejet de l'appartenance de la région de langue allemande à la Région wallonne et à la province de Liège).

D'autre part, selon le niveau de pouvoir pour lequel ils sont amenés à voter, les électeurs déterminent leur choix en faveur de tel ou tel parti politique selon divers critères. Sans doute les compétences exercées par ce niveau de pouvoir interviennent-elles ici également (élément qu'il est difficile d'observer réellement sur la base des seuls résultats électoraux : des sondages d'opinion post-électorales constitueraient ici un apport précieux). Mais il convient de ne pas négliger, comme on l'a vu dans cette *@analyse du CRISP en ligne*, l'offre électorale (c'est-à-dire le nombre et la diversité des listes en présence) et le nombre de sièges à pourvoir.

Par ailleurs, les différences au niveau de sa constitution sont bien entendu susceptibles, elles aussi, d'influencer le comportement du corps électoral (selon que le droit de vote est accordé ou non aux personnes de nationalité étrangère et aux Belges résidant à l'étranger). Dans le cas de la Belgique germanophone, cet élément ne paraît toutefois pouvoir avoir un rôle que dans le cas de l'élection du Parlement européen, et sans doute de façon relativement peu marquée.

Enfin, et sans entrer davantage dans le détail, on remarquera par ailleurs que le comportement des électeurs diffère entre le canton d'Eupen et celui de Saint-Vith, soit les deux entités qui partagent le territoire de la région de langue allemande lors des élections. Ainsi, Écolo arrive en 1^{re} position dans le canton d'Eupen pour le scrutin fédéral et pour le scrutin régional wallon alors que, dans le canton de Saint-Vith, cette place est respectivement celle du MR et du CDH. De même, pour le scrutin communautaire germanophone, ProDG arrive en tête à Saint-Vith mais en 2^e place à Eupen (derrière le CSP).

Ces observations amènent à formuler un constat qui, à certains égards, peut paraître rassurant : tant les partis politiques que les électeurs font usage de la liberté qui leur est laissée, lors d'élections multiples, les uns d'ajuster leur stratégie en fonction des enjeux et les autres d'adopter des attitudes différentes d'une élection à l'autre. Ces comportements électoraux sont déterminés par une combinaison de facteurs qu'il n'est pas toujours possible de cerner aisément.

Pour citer cet article : Cédric ISTASSE, « Les élections multiples du 26 mai 2019 en Belgique germanophone : quatre scrutins, quatre dynamiques », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 15 novembre 2019, www.crisp.be.